

**Liste des Zones Naturelles présentes
sur les communes de l'étude**

<i>Communes</i>	<i>Numéro SPN</i>	<i>Type</i>	<i>Dénomination</i>
COURTÉMONT DOMMARTIN-SOUS-HANS DOMMARTIN-SOUS-HANS HANS	210000691 210000690	ZNIEFF1 ZNIEFF1	Marais de la Bionne à Courtémont et Dommartin-sous-Hans. Bois du Mont de Hans et de Mont-Yvron.
COURTÉMONT	210020177	ZNIEFF2	Bois, marais et prairies à l'est de Cernay-en-Dormois, Ville-sur-Tourbe et Berzieux.
LAVAL-SUR-TOURBE SAINTE-MARIE-À-PY SOMMEPY-TAHURE SOUAIN-PERTHES-LÈS- HURLUS	210001121	ZNIEFF2	Pelouses et bois du camp militaire de Suippes.
SOMMEPY-TAHURE SOUAIN-PERTHES-LÈS- HURLUS	FR2100259	N2000- ZSC	Savart du camp militaire de Suippes.
SAINTE-MARIE-À-PY SAINT-SOUPLET-SUR-PY SOMMEPY-TAHURE SOUAIN-PERTHES-LÈS- HURLUS	SAGE03022	SAGE	Aisne - Vesle - Suippe.

**Liste des Zones Naturelles présentes
sur les communes hors de l'étude**

<i>Distance par rapport au site</i>	<i>Numéro SPN</i>	<i>Type</i>	<i>Dénomination</i>
8,73 km	210000981	ZNIEFF2	Pelouses et bois du camp militaire de Mourmelon.
	FR2100258	ZSC	Savart du camp militaire de Mourmelon.
9,91 km	210000980	ZNIEFF2	Pelouses et bois du camp militaire de Moronvilliers.
	FR2100256	ZPS	Savart du camp militaire de Moronvilliers.